



VILLE DE FONTENAY-LE-COMTE
CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MARS 2022

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présidence de M. Ludovic HOCBON, Maire

A 18 heures 30, le Conseil municipal s'est réuni, salle d'honneur de la Mairie, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 23 mars 2022.

Présents

Mme LÉGERON Ghislaine, M. VERGNAUD Benjamin, M. MIGNET Philippe, Mme HUETZ Anne (s'est absentée au cours du point n°2022-02-18, est revenue avant le vote du point n° 2022-02-20 ; s'est absentée au cours du point n° 2022-02-33, est revenue avant le vote du point n°2022-02-35), M. VERDON Sébastien, Mme SAINT-CYR Sylvie (s'est absentée au cours du point n°2022-02-15, est revenue avant le vote du point n° 2022-02-16), M. LEMOINE Matthias et Mme DROUIN Patricia, Adjoints.

M. PÉTORIN Jean-Pierre, M. BIRÉ Michel, Mme MÉMETEAU Arielle, Mme GRAUWIN Stéphanie, M. GUYONNET Philippe, M. BOUILLAUD Stéphane, M. FOULONNEAU Matthieu, Mme TRUDEAU Christelle, Mme DABIN Sophie, M. BRÉAU Ludovic, M. BOISSINOT Antoine, Mme LAUVRIÈRE Claire, Mme GUIGNARD Anne-Lise, M. PLAUT Pascal, Mme CHAMPARNAUD Catherine, M. MACORPS Jean-Paul, M. FOURAGE Hugues (arrivé au cours du point n° 2022-02-32), Mme SÉGUY Geneviève (s'est absentée au cours du point n°2022-02-08, est revenue avant le vote du point n° 2022-02-09), M. MÉTAY Pierre-André, Mme CABON Janick, M. BERTIN Jacky et Mme VERHAEGHE-GRILLO Dominique, Conseillers municipaux.

Pouvoirs

Mme ROUHAUD Christelle a donné pouvoir à M. VERGNAUD Benjamin, M. FOURAGE Hugues, a donné pouvoir à M. MACORPS Jean-Paul, M. GERBAUD Stéphane a donné pouvoir à Mme CHAMPARNAUD Catherine.

Secrétaire

M. FOULONNEAU Matthieu.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

M. le Maire installe Mme Janick CABON et M. Pascal PLAUD comme Conseillers municipaux de la Ville de Fontenay-le-Comte.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

Concernant le soutien aux populations ukrainiennes :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention d'un montant de 1 500 € à la Ville de KROTOSZYN (Pologne) pour l'accompagner dans sa prise en charge des réfugiés Ukrainiens dans le périmètre de sa ville afin de permettre un accueil digne, alimentaire, médical, et éducatif ; -**DÉCIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Adopté à l'unanimité

Concernant l'installation d'un adjoint suite à la vacance de poste:

- **DÉCIDE** de ne pas supprimer le poste d'adjoint devenu vacant suite à la démission du 8^{ème} adjoint ; -**DÉCIDE que** le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'adjoint qui occupait le poste devenu vacant ; -**PROCÈDE** à l'élection d'un nouvel adjoint, au vote à bulletin secret ; - **PROCLAME ET INSTALLE** M. Matthias LEMOINE comme 8^{ème} adjoint ; -**AUTORISE** M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'installation de ce nouvel adjoint.

Adopté à l'unanimité

Concernant la modification des commissions communales :

- **DÉCIDE** de ne pas procéder au vote à bulletin secret ; -**DÉCIDE** de fusionner les commissions facultatives « Urbanisme et renouvellement urbain » et « Voirie circulation » dont les membres sont identiques ; -**DÉCIDE** de renommer les commissions
 - « Sécurité publique et numérique », Prévention et sécurité publiques et usages numériques ;
 - Commerce animation, Commerce et Animations urbaines ;-**DÉCIDE** de la modification des dénominations des commissions communales facultatives comme indiquée dans le tableau ci-dessous ;

Nom de la commission	Nombre de membres élus	Répartition
Commissions facultatives		
Commission n°1 - Solidarité et Citoyenneté	10	7-2-1
Commission n°2 - Urbanisme et Renouvellement urbain	15	11-3-1
Commission n°3 - Enseignement et Jeunesse	10	7-2-1
Commission n°4 - Vie associative et Sport	10	7-2-1
Commission n°5 - Environnement et Mobilités	10	7-2-1
Commission n°6 – Prévention et sécurité publiques et usages numériques	10	7-2-1
Commission n°7 - Culture	10	7-2-1
Commission n°8 - Commerce et Animations urbaines	10	7-2-1
Commission n°9 - Finances et Ressources humaines	15	11-3-1

Adopté à l'unanimité

Concernant la modification de la composition des commissions communales suite à la modification du tableau du conseil municipal :

- **DÉCIDE** de ne pas procéder au vote à bulletin secret ; -**MODIFIE** la composition des commissions facultatives communales conformément au tableau ci-dessous ; -**DÉSIGNE** Mme Janick CABON représentante de la Ville au sein du conseil de l'école élémentaire et maternelle Bouron-Massé en lieu et place de Mme Christelle ROUSSILLON ; -**DÉSIGNE** M. Philippe GUYONNET pour représenter la Ville en tant que membre titulaire auprès du SyDEV.

Adopté à l'unanimité

Commission n°1 - « Solidarité et Citoyenneté »

M. Ludovic HOCBON, Maire, Président de droit
Mme Ghislaine LÉGERON, Première Adjointe au Maire, Présidente déléguée
M. Benjamin VERGNAUD, Adjoint au Maire
Mme Christelle ROUHAUD, Adjointe au Maire
Mme Christelle TRUDEAU, Conseillère municipale
M. Stéphane BOUILLAUD, Conseiller municipal
Mme Claire LAUVRIÈRE, Conseillère municipale
Mme Anne-Lise GUIGNARD, Conseillère municipale
M. Pierre-André MÉTAY, Conseiller municipal
Mme Geneviève SÉGUY, Conseillère municipale
Mme Dominique VERHAEGHE-GRILLO, Conseillère municipale

Commission n°2 - « Urbanisme et Renouvellement Urbain »

M. Ludovic HOCBON, Maire, Président de droit
M. Benjamin VERGNAUD, Adjoint au Maire, Président délégué
Mme Anne HUETZ, Adjointe au Maire
M. Jean-Pierre PÉTORIN, Conseiller municipal
M. Michel BIRÉ, Conseiller municipal
Mme Arielle MEMETEAU, Conseillère municipale
M. Philippe GUYONNET, Conseiller municipal
M. Stéphane BOUILLAUD, Conseiller municipal
M. Matthieu FOULONNEAU, Conseiller municipal
Mme Christelle TRUDEAU, Conseillère municipale
M. Ludovic BRÉAU, Conseiller municipal
M. Antoine BOISSINOT, Conseiller municipal
Mme Catherine CHAMPARNAUD, Conseillère municipale
M. Hugues FOURAGE, Conseiller municipal
M. Stéphane GERBAUD, Conseiller municipal
M. Jacky BERTIN, Conseiller municipal

Commission n°3 - « Enseignement et Jeunesse »

M. Ludovic HOCBON, Maire, Président de droit
Mme Christelle ROUHAUD, Adjointe au Maire, Présidente déléguée
Mme Ghislaine LÉGERON, Adjointe au Maire
Mme Anne HUETZ, Adjointe au Maire
M. Sébastien VERDON, Adjoint au Maire (en remplacement de Mme Manon QUINIOU)
Mme Sophie DABIN, Conseillère municipale
Mme Claire LAUVRIÈRE, Conseillère municipale
Mme Anne-Lise GUIGNARD, Conseillère municipale
Mme Geneviève SÉGUY, Conseillère municipale
Mme Janick CABON, Conseillère municipale
Mme Dominique VERHAEGHE-GRILLO, Conseillère municipale

Commission n°4 « Vie associative et Sport »

M. Ludovic HOCBON, Maire, Président de droit
M. Philippe MIGNET, Adjoint au Maire, Président délégué
Mme Ghislaine LÉGERON, Première Adjointe au Maire
Mme Christelle ROUHAUD, Adjointe au Maire
Mme Sylvie SAINT-CYR, Adjointe au Maire
Mme Stéphanie GRAUWIN, Conseillère municipale
Mme Sophie DABIN, Conseillère municipale
M. Ludovic BRÉAU, Conseiller municipal
M. Pierre-André MÉTAY, Conseiller municipal
Mme Janick CABON, Conseillère municipale
M. Jacky BERTIN, Conseiller municipal

Commission n°5 - « Environnement et Mobilité »

M. Ludovic HOCBON, Maire, Président de droit
Mme Anne HUETZ, Adjointe au Maire, Présidente déléguée
M. Benjamin VERGNAUD, Adjoint au Maire
Mme Christelle ROUHAUD, Adjointe au Maire
M. Jean-Pierre PÉTORIN, Conseiller municipal
M. Stéphane BOUILLAUD, Conseiller municipal
M. Matthieu FOULONNEAU, Conseiller municipal
Mme Christelle TRUDEAU, Conseillère municipale
M. Jean-Paul MACORPS, Conseiller municipal
Mme Geneviève SÉGUY, Conseillère municipale
M. Jacky BERTIN, Conseiller municipal

Commission n° 6 - « Préventions et Sécurité publiques, Usages numériques »

M. Ludovic HOCBON, Maire, Président de droit
M. Sébastien VERDON, Adjoint au Maire, Président délégué
M. Benjamin VERGNAUD, Adjoint au Maire
Mme Arielle MÉMETEAU, Conseillère municipale
M. Matthieu FOULONNEAU, Conseiller municipal
Mme Christelle TRUDEAU, Conseillère municipale
M. Ludovic BRÉAU, Conseiller municipal
M. Pascal PLAUT, Conseiller municipal en remplacement de Mme Anne-Lise GUIGNARD
M. Hugues FOURAGE, Conseiller municipal
M. Stéphane GERBAUD, Conseiller municipal
M. Jacky BERTIN, Conseiller municipal

Commission n°7 - « Culture »

M. Ludovic HOCBON, Maire, Président de droit
Mme Sylvie SAINT-CYR, Adjointe au Maire, Présidente déléguée
M. Philippe MIGNET, Conseiller municipal
Mme Anne HUETZ, Adjointe au Maire
Mme Stéphanie GRAUWIN, Conseillère municipale
M. Philippe GUYONNET, Conseiller municipal
Mme Claire LAUVRIÈRE, Conseillère municipale
Mme Anne-Lise GUIGNARD, Conseillère municipale
Mme Catherine CHAMPARNAUD, Conseillère municipale
Mme Janick CABON, Conseillère municipale
Mme Dominique VERHAEGHE-GRILLO, Conseillère municipale

Commission n°8 - « Commerce et animations urbaines »

M. Ludovic HOCBON, Maire, Président de droit
M. Matthias LEMOINE, Adjoint au Maire, Président délégué
M. Sébastien VERDON, Adjoint au Maire
Mme Sylvie SAINT-CYR, Adjointe au Maire
Mme Christelle TRUDEAU, Conseillère municipale
Mme Sophie DABIN, Conseillère municipale
Mme Claire LAUVRIÈRE, Conseillère municipale
M. Antoine BOISSINOT, Conseiller municipal
Mme Geneviève SÉGUY, Conseillère municipale
Mme Janick CABON, Conseillère municipale
Mme Dominique VERHAEGHE-GRILLO, Conseillère municipale

Commission n°9 - « Finances et Ressources Humaines »

M. Ludovic HOCBON, Maire, Président de droit
Mme Patricia DROUIN, Adjointe au Maire, Présidente déléguée
Mme Ghislaine LÉGERON, Adjointe au Maire
M. Benjamin VERGNAUD, Adjoint au Maire
Mme Christelle ROUHAUD, Adjointe au Maire
M. Philippe MIGNET, Adjoint au Maire
Mme Anne HUETZ, Adjointe au Maire
M. Sébastien VERDON, Adjoint au Maire
Mme Sylvie SAINT-CYR, Adjointe au Maire
M. Jean-Pierre PÉTORIN, Conseiller municipal
M. Michel BIRÉ, Conseiller municipal
M. Matthieu FOULONNEAU, Conseiller municipal
M. Jean-Pierre MACORPS, Conseiller municipal
M. Hugues FOURAGE, Conseiller municipal
M. Pierre-André MÉTAY, Conseiller municipal
Mme Dominique VERHAEGHE-GRILLO, Conseillère municipale

Commission mixte « Jumelage »

COLLEGE ELUS

Mme Stéphanie GRAUWIN, Conseillère municipale, Présidente déléguée
Mme Claire LAUVRIÈRE, Conseillère municipale
Mme Anne HUETZ, Adjointe au Maire
M. Philippe MIGNET, Adjoint au Maire
Mme Arielle MEMETEAU, Conseillère municipale
Mme Anne-Lise GUIGNARD, Conseillère municipale
Mme Janick CABON, Conseillère municipale
M. Jacky BERTIN, Conseiller municipal

Conseils d'écoles

M. le Maire, Président ou son représentant : Mme Christelle ROUHAUD, Adjointe spéciale au Maire

Représentant nommé par le Maire

Représentant désigné par le Conseil municipal

Ecole élémentaire et maternelle BOURON-MASSE

Mme Stéphanie GRAUWIN

Mme Janick CABON

Groupe scolaire FLORENCE-ARTHAUD

Ecole élémentaire et maternelle

Mme Stéphanie GRAUWIN

Mme Geneviève SÉGUY

Groupe scolaire RENE-JAULIN

Mme Stéphanie GRAUWIN

Ecole maternelle LES JACOBINS

Mme Stéphanie GRAUWIN

Mme Dominique VERHAEGHE-GRILLO

Ecole élémentaire LES JACOBINS

Mme Stéphanie GRAUWIN

Mme Dominique VERHAEGHE-GRILLO

Groupe scolaire LES CORDELIERS

Mme Stéphanie GRAUWIN

Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée SyDEV

Délégué titulaire

Délégué Suppléant

M. Philippe GUYONNET

M. Benjamin VERGNAUD

Concernant la modification de l'attribution des indemnités aux élus du conseil municipal :

- **APPROUVE** les indemnités de base suivantes pour les élus :
 - Maire : 48.94%
 - 1^{er} adjoint : 21.00%
 - 2^{ème} adjoint : 17.12%
 - Adjoint : 14.55%
 - Conseiller municipal délégué : 9.00%
 - Conseiller municipal délégué de quartier 4.99%

- Conseiller municipal missionné : 5.10%
- Conseiller municipal sans délégation : 2.39%

-DIT QUE le versement pourra intervenir à compter du 1^{er} avril 2022 ou lors de l'attribution d'une délégation. ; **-APPROUVE** la majoration des indemnités de fonction des élus, sur la base des indemnités votées après répartition de l'enveloppe, suivante :

Majoration chef-lieu d'arrondissement :

- Maire : 20%
- 1^{er} adjoint : 20%
- 2^{ème} adjoint : 20%
- Adjoint : 20%
- Conseiller municipal délégué : 20%
- Conseiller municipal délégué de quartier : 20%

Majoration dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale :

- Maire : 75.30%
- 1^{er} adjoint : 24.17%
- 2^{ème} adjoint : 20.80%
- Adjoint : 17.46%
- Conseiller municipal délégué : 10.80%
- Conseiller municipal délégué de quartier : 5.99%

-APPROUVE le tableau récapitulatif annexé à la présente délibération ; **-DIT QUE** ces indemnités subiront automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ; **-FIXE** l'application de ces indemnités au 1^{er} avril 2022 ; **-AUTORISE** l'affiliation au régime de retraite complémentaire en fonction de la décision prise par l' élu concerné.

Adopté à l'unanimité - 9 abstentions

Mme CHAMPARNAUD (ayant reçu procuration de M. GERBAUD), M. MACORPS (ayant reçu procuration de M. FOURAGE), Mme SÉGUY, M. MÉTAY, Mme CABON, M. BERTIN et Mme VERHAEGHE-GRILLO.

**TABLEAU RECAPITULANT L'ENSEMBLE DES INDEMNITES
ALLOUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
EN APPLICATION DE L'ART L.2131-20-1 du CGCT**

NOM Prénom	Qualité	Base		Majoration chef-lieu d'arrondt		Base majorée DSU		Indemnité mensuelle	Maximums	
		3 889,40	%	€	%	€	%		€	Strate
HOCBON Ludovic	Maire	48,94%	1 903,47 €	20,00%	380,69 €	75,30%	2 928,72 €	3 309,41 €	65%	90%
LEGERON Ghislaine	1ere Adjointe au Maire	21,00%	816,77 €	20,00%	163,35 €	24,17%	940,07 €	1 103,42 €	27,50%	33%
VERGNAUD Benjamin	2e Adjoint au Maire	17,12%	665,87 €	20,00%	133,17 €	20,80%	809,00 €	942,17 €	27,50%	33%
ROUHAUD Christelle	3e Adjointe au Maire	14,55%	565,91 €	20,00%	113,18 €	17,46%	679,09 €	792,27 €	27,50%	33%
MIGNET Philippe	4e Adjoint au Maire	14,55%	565,91 €	20,00%	113,18 €	17,46%	679,09 €	792,27 €	27,50%	33%
HUETZ Anne	5e Adjointe au Maire	14,55%	565,91 €	20,00%	113,18 €	17,46%	679,09 €	792,27 €	27,50%	33%
VERDON Sébastien	6e Adjoint au Maire	14,55%	565,91 €	20,00%	113,18 €	17,46%	679,09 €	792,27 €	27,50%	33%
SAINT-CYR Sylvie	7e Adjointe au Maire	14,55%	565,91 €	20,00%	113,18 €	17,46%	679,09 €	792,27 €	27,50%	33%
LEMOINE Matthias	8e Adjoint au Maire	14,55%	565,91 €	20,00%	113,18 €	17,46%	679,09 €	792,27 €	27,50%	33%
DROUIN Patricia	9e Adjoint au Maire	14,55%	565,91 €	20,00%	113,18 €	17,46%	679,09 €	792,27 €	27,50%	33%
BOUILLAUD Stéphane	Conseiller Municipal délégué	9,00%	350,05 €	20,00%	70,01 €	10,80%	420,06 €	490,06 €	27,50%	33%
TRUDEAU Christelle	Conseillère Municipale déléguée	9,00%	350,05 €	20,00%	70,01 €	10,80%	420,06 €	490,06 €	27,50%	33%
DABIN Sophie	Conseillère Municipale déléguée	9,00%	350,05 €	20,00%	70,01 €	10,80%	420,06 €	490,06 €	27,50%	33%
MEMETEAU Arielle	Conseillère Municipale déléguée	9,00%	350,05 €	20,00%	70,01 €	10,80%	420,06 €	490,06 €	27,50%	33%
FOULONNEAU Matthieu	Conseiller Municipal délégué	9,00%	350,05 €	20,00%	70,01 €	10,80%	420,06 €	490,06 €	27,50%	33%
GUYONNET Philippe	Conseiller Municipal délégué	9,00%	350,05 €	20,00%	70,01 €	10,80%	420,06 €	490,06 €	27,50%	33%
BREAU Ludovic	Conseiller Municipal délégué de quartier	4,99%	194,08 €	20,00%	38,82 €	5,99%	232,98 €	271,79 €	27,50%	33%
BOISSINOT Antoine	Conseiller Municipal délégué de quartier	4,99%	194,08 €	20,00%	38,82 €	5,99%	232,98 €	271,79 €	27,50%	33%

LAUVRIERE Claire	Conseillère Municipale déléguée de quartier	4,99%	194,08 €	20,00%	38,82 €	5,99%	232,98 €	271,79 €	27,50%	33%
BIRE Michel	Conseiller Municipal missionné	5,10%	198,36 €					198,36 €	6%	
GUIGNARD Anne-Lise	Conseillère Municipale missionnée	5,10%	198,36 €					198,36 €	6%	
GRAUWIN Stéphanie	Conseillère Municipale missionnée	5,10%	198,36 €					198,36 €	6%	
PETORIN Jean-Pierre	Conseiller Municipal missionné	5,10%	198,36 €					198,36 €	6%	
PLAUT Pascal	Conseiller Municipal missionné	5,10%	198,36 €					198,36 €	6%	
FOURAGE Hugues	Conseiller Municipal	2,39%	92,96 €					92,96 €	6%	
MACORPS Jean-Paul	Conseiller Municipal	2,39%	92,96 €					92,96 €	6%	
SEGUY Geneviève	Conseillère Municipale	2,39%	92,96 €					92,96 €	6%	
METAY Pierre-André	Conseiller Municipal	2,39%	92,96 €					92,96 €	6%	
CABON Janick	Conseillère Municipale	2,39%	92,96 €					92,96 €	6%	
CHAMPARNAUD Catherine	Conseillère Municipale	2,39%	92,96 €					92,96 €	6%	
GERBAUD Stéphane	Conseiller Municipal	2,39%	92,96 €					92,96 €	6%	
VERHAEGHE-GRILLO Dominique	Conseillère Municipale	2,39%	92,96 €					92,96 €	6%	
BERTIN Jacky	Conseiller Municipal	2,39%	92,96 €					92,96 €	6%	
			11 858,39 €		2 006,00 €		12 650,66 €	16 485,07 €		

Concernant les décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal :

- **PREND ACTE** des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

Concernant la fourniture de denrées alimentaires pour le fonctionnement de la cuisine centrale de 2022 à 2024 :

- **ATTRIBUE** le lot 26 « Pain » de l'accord-cadre à bons de commandes pour la fourniture de denrées alimentaires conformément au tableau ci-dessous :

Lot	Nom du lot	Titulaire	Montant minimum de commande annuel en € HT	Montant maximum de commande annuel en € HT
26	Pain	La Lutine	5 000	50 000

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement afférents aux lots susmentionnés de l'accord-cadre à bons de commandes pour la fourniture de produits alimentaires conformément au tableau ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Concernant les fournitures et les prestations de services téléphonie mobile et fixe :

- **DÉCIDE** d'adhérer au groupement de commandes de prestations de services Fournitures et prestations de services téléphonie mobile et fixe ayant pour objet le suivi et l'exécution de marchés de fournitures et prestations de services dans le domaine de la téléphonie fixe et mobile ; -**APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes de prestations de services Fournitures et prestations de services téléphonie mobile et fixe, jointe à la présente délibération ; -**DÉSIGNE** la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée coordonnateur du marché ; -**DÉSIGNE** la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée pour l'analyse des offres des soumissionnaires ; **AUTORISE** Madame la Première Adjointe au Maire, Ghislaine LÉGERON, à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité

Concernant la délégation de maîtrise d'ouvrage pour le catalogage du fonds ancien de la médiathèque Jim-DANDURAND :

- **DÉCIDE** de la valorisation du catalogue des fiches manuscrites et tapuscrites du fonds ancien de la médiathèque Jim-DANDURAND du fonds ancien en l'informatisant ; -**DÉLÈGUE** à l'association Mobilis la qualité de maître d'ouvrage dans le cadre de cette mission de conversion du fonds ancien de la Médiathèque Jim-DANDURAND ; -**APPROUVE** les termes de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre l'association Mobilis et la Ville de Fontenay-le-Comte ayant pour objet la conversion rétrospective du catalogue sur fiches manuscrites du fonds ancien de la Médiathèque Jim-DANDURAND sise 2 Rue de la Fontaine, 85200 Fontenay-le-Comte (RCR : 850926201) ; -**AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette mission.

Adopté à l'unanimité

Concernant la rénovation et la restructuration du groupe scolaire Bouron-Massé :

- **APPROUVE** le montant des travaux, options comprises, tel que défini dans l'avant-projet définitif relatif à la rénovation et la restructuration du groupe scolaire Bouron-Massé, soit 2 925 400 € HT.

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Etudes, honoraires	406 576 €	Etat (DETR / DSIL)	801 689 €
Travaux (options comprises)	2 925 400 €	Région	213 000 €
		Département	300 000 €
		CAF	300 000 €
		Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée	700 000 €
		Financement Ville	1 017 287 €
TOTAL	3 331 976 €	TOTAL	3 331 976 €

- AUTORISE** M. le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises ;

Adopté à l'unanimité

Concernant l'aménagement urbain des rues République, Dr Audé et Blossac :

- **APPROUVE** la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement urbain des rues République, Dr Audé et Blossac -phase 1, annexée à la présente délibération ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer une procédure restreinte avec négociation, comprenant la remise d'orientations paysagères en phase offre, pour le marché de maîtrise d'œuvre relative à la phase 1 ; -**FIXE** le nombre de candidats admis à poursuivre en phase d'offres du marché de maîtrise d'œuvre, comprenant la remise d'orientations paysagères, à 3 ; -**FIXE** à 5 000 € HT maximum par équipe le montant de la prime aux candidats qui auront remis des orientations paysagères conformes au règlement de consultation.

Adopté à la majorité : 26 Pour et 7 Contre

Mme CHAMPARNAUD (ayant reçu procuration de M. GERBAUD), M. MACORPS (ayant reçu procuration de M. FOURAGE), Mme SÉGUY, M. MÉTAY et Mme CABON.

Concernant l'opération de stérilisation et d'identification des chats errants sur le territoire communal :

- **DÉCIDE** que la Ville, après accord des deux parties, poursuit la campagne 2021 de trappage et d'identification des chats errants jusqu'au 31 mars 2022 ; -**APPROUVE** la prolongation jusqu'au 31 mars 2022 des dispositions de la convention de partenariat conclue en 2021 entre la Ville et la Fondation « 30 Millions d'amis » dans le cadre de la campagne de stérilisation et d'identification des chats errants sur le territoire communal ; -**RAPPELLE** que les coûts

relatifs à la prolongation de la campagne 2021 de stérilisation et d'identification des chats errants jusqu'au 31 mars 2022 seront pris en charge dans le cadre de la convention de partenariat conclue en 2021 entre la Ville et la fondation « 30 millions d'amis » ; - **APPROUVE** le renouvellement du partenariat avec la Fondation « 30 Millions d'amis » dans le cadre des opérations de stérilisation et d'identification de 20 chats errants sur le territoire communal pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2022 ; -**DÉCIDE** que la Ville versera à la Fondation « 30 Millions d'amis » une somme de 700 euros pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2022 au titre de cette action ; -**RAPPELLE** que la Fondation « 30 Millions d'amis » rémunérera le prestataire vétérinaire choisi par la Ville et participera à hauteur de 50 % pour les frais de stérilisation et d'identification de 20 chats errants pour la période courant du 1^{er} avril au 31 décembre 2022 ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant relatif à la prolongation jusqu'au 31 mars 2022 des dispositions de la convention de partenariat conclue en 2021 entre la Ville et la Fondation « 30 Millions d'amis » ainsi que la convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la Fondation « 30 Millions d'amis » pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2022 ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Concernant les opérations foncières et immobilières :

- **PREND ACTE** du bilan des opérations foncières et immobilières opérées par la Ville au cours de l'année 2021.

Concernant la cession du 72 rue de Grissais cadastré section BM n° 76 :

- **APPROUVE** la cession de l'immeuble cadastré section BM n°76p à Fontenay-le-Comte pour 480 m² initialement et à titre subsidiaire n°77p pour alignement de parcelle, selon bornage à réaliser ultérieurement, sis au 72 rue de Grissais d'une superficie cadastrale d'environ 480 m², au profit de Monsieur et Madame GARREAU au prix de 150 000 € net vendeur ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le compromis de vente et l'acte notarié à intervenir, les frais inhérents seront à la charge de l'acquéreur.

Adopté à l'unanimité

Concernant la cession d'une partie du terrain cadastré section AY n° 238 et 242 constituant le parking de l'Espace culturel et de congrès René-Cassin - La Gare :

- **ABROGE ET REMPLACE** le dispositif de la délibération du Conseil municipal n° 2021-05-04 du 6 juillet 2021 par le dispositif suivant :
 - **APPROUVE** la cession à la société POLTEAU IMMOBILIER représentée par Joël POLTEAU des parcelles cadastrées section AY n°260 et 262 pour une superficie totale de 80 m² au prix de 60 € du m² soit 4 800 € ;
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le compromis de vente et l'acte notarié à venir, étant précisé que les frais inhérents à la vente et au déplacement du puisard d'eau pluviale seront à la charge de l'acquéreur.

Adopté à l'unanimité

Concernant la servitude de passage située rue de Haute Roche cadastré section AL n° 181 et 182 :

- **APPROUVE** la résiliation des droits de passage sur le corridor, cadastré section AL n°181 ; -**AUTORISE** M. le Maire, à signer avec chaque propriétaire la convention de résiliation amiable des droits de passage à intervenir, en qualité d'officier public recevant l'acte, qui sera inscrit au fichier immobilier ; -**DIT** que les frais d'enregistrement au service de la publicité foncière de ces actes seront à la charge de la commune ; -**DÉLÈGUE** M. Benjamin VERGNAUD, Adjoint, pour signer au nom de la Ville chaque acte administratif à intervenir avec les riverains concernés, Mme JOLY et M. TONNOIR.

Adopté à l'unanimité

Concernant le bilan d'activité de l'EPF de la Vendée pour l'année 2021 :

- **APPROUVE** le bilan d'activité 2021 de l'EPF Vendée relatif au secteur LUSSAUD ;
-**PREND ACTE** de l'annexion du bilan d'activité 2021 de l'EPF de la Vendée au compte administratif de la commune ; -**CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Concernant l'opération de qualification des immeubles 15 et 17 rue des Loges :

- **APPROUVE** le principe du projet de réhabilitation en partenariat avec la Société dénommée PODELIHA - ENTREPRISE SOCIALE POUR L'HABITAT - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE, Société anonyme à conseil d'administration dont le siège est à ANGERS, des immeubles en ruines des parcelles cadastrées section AS n° 14 et 15 sises 15 et 17 rue des Loges en vue d'y reconstruire des logements sociaux ; -**APPROUVE** le principe de cession à ladite société de l'emprise du projet à l'euro symbolique après démolition des immeubles existants, sous condition suspensive de réalisation de l'opération de construction de logements sociaux ; -**DIT QUE** la cession du foncier fera l'objet d'une délibération spécifique ultérieure ; -**APPROUVE** la mise en place d'une convention de partenariat opérationnel pour l'enchaînement de maîtrises d'ouvrage et promesse de cession afin de coordonner les travaux des deux maîtres d'ouvrages en démolition et reconstruction ; -**DÉLÈGUE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien le dossier ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention annexée.

Adopté à l'unanimité

Concernant le désherbage des collections à la Médiathèque Jim-Dandurand :

- **AUTORISE** dans le cadre du programme de désherbage, le responsable de la Médiathèque « Jim-DANDURAND » à sortir les documents de l'inventaire (déclassement) et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent :
 - *Suppression de la base bibliographique informatisée (indiquer la date de sortie)*
 - *Suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document*
 - *Suppression des fiches.*
- DIT** que ces documents seront, selon leur état :
 - *Vendus à l'occasion de ventes organisées par la Médiathèque « Jim-DANDURAND », dans le cadre de la régie de recettes de la Médiathèque n° 6816.*
 - *Donnés à des fondations, associations, entreprises sociales et solidaires stipulées à l'article 13 de la loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021*
 - *Détruits de manière à ne plus être utilisés, donc pilonnés ou si possible valorisés comme papier à recycler.*
- INDIQUE** qu'à chaque opération de désherbage, l'élimination des ouvrages sera constatée par procès-verbal signé de Monsieur le Maire mentionnant le nombre de documents éliminés et leur destination et auquel sera annexé un état complet de ces documents (nom de l'auteur, titre, numéro d'inventaire ; -**AUTORISE** M. le Maire à signer tous les actes permettant la vente à prix réduit des articles donnés à des fondations, associations, entreprises sociales et solidaires stipulées à l'article 13 de la loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 et pour lesquelles une part des revenus nets réalisés par ces organismes pourra être reversée à des associations choisies par la Ville.

Adopté à l'unanimité

Concernant le règlement intérieur du Relais petite enfance :

- **APPROUVE** le règlement de fonctionnement modifié ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le règlement de fonctionnement modifié.

Adopté à l'unanimité

Concernant l'habilitation informatique du Relais petite enfance auprès de la CAF de la Vendée :

- **APPROUVE** les termes de la convention d'habilitation informatique dénommée HI-ME-Eaje-Alsh-2010 et son annexe concernant la mise à jour des données relatives au fonctionnement et à la mise en ligne des disponibilités des places offertes par les structures d'accueil à intervenir entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales de la Vendée pour le relais Petite enfance ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et son annexe.

Adopté à l'unanimité

Concernant la dénomination de l'espace solidarité :

- **DÉNOMME** l'espace de solidarité situé 48 rue de la Croix du Camp, « Espace solidarité Joséphine-BAKER » ;

Adopté à l'unanimité

Concernant le rapport annuel d'accessibilité de la commission communale pour l'accessibilité de la Ville de Fontenay-le-Comte :

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2021 de la Commission Communale pour l'Accessibilité ; -**DIT que** ce rapport annuel sera transmis :
 - *Au représentant de l'Etat dans le Département ;*
 - *Au Président du Conseil Départemental ;*
 - *Et au Conseil départemental consultatif des personnes handicapées.*

Concernant la modification du tableau des effectifs concernant la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations et à l'avenir de la fonction publique :

- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs suivant à compter du 1^{er} janvier 2022 :

Désignation des emplois	Création	Suppression
Catégorie C		
Auxiliaires de puériculture pal 1 ^{ère} cl - TC		2
Catégorie B		
Auxiliaire de puériculture cl supérieure - TC	2	
TOTAL	2	2

Adopté à l'unanimité

Concernant les primes attribuées au personnel communal :

- **INSTAURE** la mise en place à compter du 1^{er} avril 2022, d'une prime d'intéressement à la performance collective des services pour le service de la police municipale ; -**FIXE** à 530 € le plafond annuel de cette prime ; -**VALIDE** les critères et les modalités de versement de cette prime ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre et à signer les arrêtés au regard des critères susvisés.

Adopté à l'unanimité

Concernant la création d'emplois saisonniers pour l'année 2022 :

- **APPROUVE** la création des postes suivants pour la saison estivale 2022 selon le tableau ci-après :

Service	Période	Nombre de postes	Temps de travail	Rémunération
Jeunesse	02/07 au 26/08/2022 + 1 journée de préparation en mai	4	Temps complet	Adjoint territorial d'animation – 1 ^{er} échelon + CP
Les Ricochets	20/06 au 14/08/2022	1	Temps non complet 28 h/hebdo	Adjoint technique territorial – 1 ^{er} échelon + CP
	06/06 au 28/08/2022	1	Temps complet	Adjoint territorial d'animation – 1 ^{er} échelon + CP

Patrimoine	11/07 au 18/09/2022	1	Temps non complet 17h30/hebdo	Adjoint territorial du patrimoine – 1 ^{er} échelon + CP
Médiathèque	26/07 au 20/08/2022	1	Temps complet	Adjoint territorial du patrimoine – 1 ^{er} échelon + CP
Parcabout	01/04 au 31/10/2022	2	Temps complet	Adjoint territorial d'animation – 1 ^{er} échelon + CP
	09/04 au 08/05/2022	1	Temps non-complet 24 h/hebdo	Adjoint territorial d'animation – 1 ^{er} échelon + CP
	01/07 au 31/08/2022	1	Temps complet	Adjoint territorial d'animation – 1 ^{er} échelon + CP
	01/07 au 31/07/2022	1	Temps non complet 24 h/hebdo	Adjoint territorial d'animation – 1 ^{er} échelon + CP
	01/08 au 31/08/2022	1	Temps non complet 24 h/hebdo	Adjoint territorial d'animation – 1 ^{er} échelon + CP
CTM (fêtes / espaces verts/ propreté urbaine / tonte / voirie)	01/04 au 31/08/2022	7	Temps complet	Adjoint technique territorial – 1 ^{er} échelon + CP

Adopté à l'unanimité

Concernant la fiscalité directe locale :

- **FIXE** les taux de fiscalité directe locale 2022 comme suit :

Taxe foncière (bâti)	41,86 %
Taxe foncière (non bâti)	53,74 %

- **APPROUVE** les produits estimés de la fiscalité directe locale 2022 à mettre en recouvrement comme suit :

Taxe foncière (bâti)	8 001 120 €
Taxe foncière (non bâti)	124 408 €

Adopté à la majorité : 26 Pour et 7 Contre

Mme CHAMPARNAUD (ayant reçu procuration de M. GERBAUD), M. MACORPS (ayant reçu procuration de M. FOURAGE), Mme SÉGUY, M. MÉTAY et Mme CABON.

Concernant le budget principal pour l'année 2022 :

- **VOTE** par chapitre la délibération modificative n°1 du budget principal 2022, équilibré en recettes et en dépenses, arrêté aux sommes suivantes :

Section d'investissement.....	0.00€
Section de fonctionnement.....	0.00€

Adopté à l'unanimité

Concernant l'attribution du fonds de modernisation des établissements d'accueil des jeunes enfants pour les travaux de la maison de l'enfance :

- **APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement « Fonds de modernisation des établissements d'Accueil de Jeunes Enfants » à intervenir avec la CAF de la Vendée, pour des travaux de réhabilitation de la Maison de l'enfance ; - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité

Concernant le renouvellement de la convention d'objectifs et de financement entre la Ville et la CAF de la Vendée pour le Relais petite enfance :

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention d'objectifs et de financement entre la Ville et la CAF de la Vendée à intervenir pour le Relais Petite Enfance pour l'année 2022; - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

Adopté à l'unanimité

Concernant la demande d'aide financière auprès de la CAF de la Vendée pour les travaux de la maison de quartier des Moulins :

- **APPROUVE** la demande d'aide financière auprès de la CAF de la Vendée dans les conditions réglementaires conformément au tableau de financement ci-dessous ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention et à souscrire un prêt à taux 0 auprès de la CAF de la Vendée, et à signer les documents nécessaires à cette demande.

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Toiture	48 596.10 €	Financement Ville	43 633.47 €
Menuiseries	24 126.35 €	CAF subvention	11 635.59 €
		CAF prêt à taux 0 sur 3 ans Soit 5817.80€ annuel ou 484.81 €/mois	17 453.39 €
TOTAL éligible au financement CAF	72 722.45 €		72 722.45 €
Chauffages	4 573.26 €	Financement Ville	4 573.26 €
TOTAL	77 295.71 €	TOTAL	77 295.71 €

Adopté à l'unanimité

Concernant l'appel à projet relatif au socle numérique :

- **APPROUVE** la convention de financement relative à l'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles à intervenir avec l'Académie des Pays de la Loire ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

Adopté à l'unanimité

Concernant l'adhésion au projet départemental « Vendée Terre de sport » du Comité départemental olympique et Sportif de Vendée :

- **ADHÈRE** au dispositif proposé par le Comité départemental olympique et sportif de Vendée pour accompagner les collectivités territoriales labellisées « Terre de jeux 2024 » ; -**APPROUVE** l'engagement financier annuel et son renouvellement de 2 000 € pour les exercices 2022, 2023 et 2024 ; -**APPROUVE** la convention de partenariat à intervenir entre la Ville et le Comité départemental olympique et sportif de Vendée ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document afférent à ce dossier.

Adopté à l'unanimité - 7 abstentions

Mme CHAMPARNAUD (ayant reçu procuration de M. GERBAUD), M. MACORPS (ayant reçu procuration de M. FOURAGE), Mme SÉGUY, M. MÉTAY et Mme CABON.

Concernant les travaux d'investissement relatif à l'éclairage et l'effacement de réseau Télécom rue du Gaingalet :

- **APPROUVE** la remise des prestations accessoires à la ville de Fontenay-le-Comte ; -**APPROUVE** les modifications à intervenir à la convention n°2021.ECL.0305 relatives aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage et d'effacement de réseau pour l'aménagement des abords du collège Tiraqueau rue du Gaingalet, à intervenir avec le SyDEV ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention n°2021.ECL.0305.

Adopté à l'unanimité

Concernant l'attribution de subventions pour travaux dans le cadre du site patrimonial remarquable :

- **ACCORDE** les subventions pour travaux en Site Patrimonial Remarquable suivant le tableau joint:

Date de la demande	Adresse de l'immeuble	Nature de Travaux	Montant des travaux subventionnables	Subvention attribuée
18/01/2022	36 rue Saint-Jean	Menuiseries et Toiture	32 074,90 € TTC	2 000 €
03/03/2022	120 rue des Loges	Menuiseries et Toiture	22 177,99 € TTC	4 000 €

Adopté à l'unanimité

Concernant l'attribution de subventions pour l'année 2022 :

- **ATTRIBUE** les subventions aux associations conformément aux montants maximums inscrits dans le tableau annexé à la présente délibération ; **-DÉCIDE QUE** les subventions sur projet seront versées après réception du bilan financier, à fournir dans un délai de 2 mois après réalisation, et **QUE** leur montant ne pourra pas être supérieur à 30% des dépenses globales du projet ; **-AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer les conventions à intervenir fixant les modalités de versement.

**SUBVENTIONS VERSÉES DANS LE CADRE DU BUDGET 2022
SUITE À L'APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2022**

Article (1)	SERVICE	Nom de l'organisme bénéficiaire	Intitulé du Projet	Montant subventions sur projets	Montant subvention fonctionnement
6574	ANIMATION	COMITE DES FETES DE BIENNALE	Run color	2 200,00	
6574	ENVIRONNEMENT	LA COLOMBE FONTENAIENNE			365,00
6574	ENVIRONNEMENT	LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX VENDEE			3 600,00
6574	URBANISME	AÉROCLUB DE FONTENAY LE COMTE			6 340,00
6574	JUMELAGE	JUMELAGE CREVILLET	Accueil délégation de Crevillent dans le cadre de la biennale	750,00	
6574	JUMELAGE	JUMELAGE GAOUA	Rdv de Gaoua	300,00	
6574	JUMELAGE	JUMELAGE KROTOSZYN	Accueil délégation de Krotoszyn dans le cadre de la biennale	750,00	
6574	JUMELAGE	JUMELAGE PALATINE	Accueil délégation de Palatine dans le cadre de la biennale	250,00	
6574	CULTURE	AMICALE LAIQUE	Festival du jeu	500,00	
6574	CULTURE	ARMULETE	Mon quartier est une légende - épisode 2	1 000,00	
6574	CULTURE	FONTENAY EN SCENE	Festival musiques actuelles " les nuits courtes"	45 000,00	
6574	CULTURE	FONTENAY FAIT SA RENAISSANCE	Programmation en lien avec la Ville d'Art et d'Histoire & académie en octobre (stages musiques et danses de la Renaissance)	3 000,00	
	CULTURE	LE CAMEMBERT	Vidéos musicales collaborative & évènement jazz	1 500,00	
6574	CULTURE	OSE	Opéra OSE	5 000,00	
6574	CULTURE	CHORALE CANTABILE FONTENAY	Concerts	1 700,00	
6574	SPORT	SAVATE BOXE FRANCAISE FONTENAY	Challenge vendéen	200,00	
6574	SPORT	CANOE KAYAK FONTENAY	Championnat de ligue	184,00	
6574	SPORT	ÉCURIE DU MARAIS	Slalom de Vendée	1 000,00	
6574	SPORT	FONTENAY KARATE SHOTOKAN	24 h du FKS	2 500,00	

6574	SPORT	HANDBALL CLUB FONTENAISIEN	Hand ensemble - hand fauteuil	500,00	
6574	SPORT	MOTO CLUB FONTENAISIEN	Championnat de ligue mini objectif grand prix	1 500,00	
6574	SPORT	SVF SECTION BMX	Championnat régional	300,00	
6574	SPORT	SVF SECTION ROUTE	Épreuve cycliste	720,00	
6574	SPORT	TENNIS CLUB FONTENAISIEN	Tournoi de Noël	500,00	
6574	SPORT	TENNIS DE TABLE CLUB FONTENAISIEN	Tournoi national	500,00	
6574	SPORT	TIR A L'ARC FONTENAISIEN	Championnat de France adapté	450,00	
6574	SPORT	FONTENAY LUCON - RUGBY SUD VENDEE	Week-end Touch rugby	4 200,00	
6574	SPORT	TWIRLING FONTENAISIEN	Championnat départemental	1 000,00	
6574	VIE ASSOCIATIVE	AMMAC DE FONTENAY LE COMTE	Cérémonie de remise de fanion en présence des autorités militaires de la marine	365,00	
6574	VIE ASSOCIATIVE	AMICALE PHILATELIQUE ET CARTOPHILE FONTENAISIENNE	40 ans de l'amicale	200,00	
6574	VIE ASSOCIATIVE	ADAPEI-ARIA DE VENDEE - IME LES 3 MOULINS	Réalisation d'un film	1 500,00	
6574	VIE ASSOCIATIVE	LES AMIS DE LA SANTE DE VENDEE	Prévention & présence lors de la biennale et le festival Les nuits courtes	300,00	
6574	VIE ASSOCIATIVE	CLUB D'ECHecs DE FONTENAY LE COMTE	Tournois d'échecs	150,00	
6574		RESERVE GENERALE		37 676,00	
		TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS		88 324,00	

Adopté à l'unanimité - 7 abstentions

Mme CHAMPARNAUD (ayant reçu procuration de M. GERBAUD), M. MACORPS (ayant reçu procuration de M. FOURAGE), Mme SÉGUY, M. MÉTAY et Mme CABON.

Concernant l'attribution de subvention à l'association Fontenay en scène :

- **APPROUVE** la convention d'objectifs et de moyens à intervenir pour l'année 2022, entre la Ville et l'association Fontenay en scène ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et avenants annexée à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

VU par le Maire de Fontenay-le-Comte,
pour être affiché à la porte de la mairie sous huitaine conformément à la réglementation en vigueur.

Le Maire,



Ludovic HOCBON

Affiché du : 05/04/2022
Au : 04/06/2022